

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 8 décembre 2020

Date d'affichage 8 décembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20201215-DEL_20_12_15_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUINZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Dominique MORANCE, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI.

Excusés : M. Christophe BISI (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Audrey MAMONTEIL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Hélène TROUILLOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DRAC : SIGNAGURE D'UNE CONVENTION-ARRETE TRAVAUX NOTRE-DAME
TRANCHE CONDITIONNELLE 1 – PHASE 2**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que La Direction Régionale des Affaires Culturelles accompagne la collectivité sur la prochaine tranche (Tranche Conditionnelle 1 Phase 2) et plus particulièrement sur les travaux de restauration de la chapelle Nord-Est du chevet et arcs-boutants,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention-arrêté de travaux sur immeuble classé monument historique avec la DRAC pour l'ensemble des travaux de la tranche visée ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès des services de la DRAC l'aide maximum au titre des travaux de la Tranche conditionnelle 1 Phase 2,

VALIDE le plan de financement ci-dessous,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention-arrêté avec la DRAC définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

RESTAURATION COMPLETE DE L'EGLISE NOTRE DAME DES MARAIS
 TRANCHE CONDITIONNELLE 1
 REPARTITION DES DEPENSES PHASE 1 ET 2
 (conformément partenariat financier de la DRAC des PAYS DE LA LOIRE)

LOT	SOCIETE	DEPENSES TOTALES PHASES 1 ET 2				DRAC	DRAC
		OFFRE BASE	OPTION BIO	TOTAL HT	TOTAL TTC	CONVENTION 2019 - PHASE 1	CONVENTION 2020 - PHASE 2
1 - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE	SOCIETE LEFEVRE	412 218,40 €	0,00 €	412 218,40 €	494 662,08 €	206 109,20 €	206 109,20 €
2 - SCULPTURE - TRAITEMENT DE LA PIERRE	SOCIETE TOLLIS	446 014,10 €	30 600,00 €	476 614,10 €	571 936,92 €	223 007,05 €	253 607,05 €
3 - CHARPENTE	SOCIETE CRUARD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 037,67 €	-1 037,67 €
4 - COUVERTURE - ETANCHEITE PLOMB	SOCIETE HERIAU	48 799,55 €	0,00 €	48 799,55 €	58 559,46 €	24 399,78 €	24 399,78 €
6 - ELECTRICITE *	SOCIETE GUERIN	6 494,20 €	0,00 €	6 494,20 €	7 793,04 €	3 300,00 €	3 194,20 €
		913 526,25 €	30 600,00 €	944 126,25 €	1 132 951,50 €	457 853,70 €	486 272,56 €
MAITRISE D'ŒUVRE	ARCHI TRAVA	29 600,00 €	0,00 €	29 600,00 €	35 520,00 €	29 600,00 €	0,00 €
MISSION SPS	PIERRE SPS	3 800,00 €	0,00 €	3 800,00 €	4 560,00 €	0,00 €	3 800,00 €
		33 400,00 €	0,00 €	33 400,00 €	40 080,00 €	29 600,00 €	3 800,00 €
Marchés notifiés		946 926,25 €	30 600,00 €	977 526,25 €	1 173 031,50 €	487 453,70 €	490 072,56 €
Aléas		0,00 €	0,00 €	22 473,75 €	26 968,50 €	12 546,31 €	9 927,44 €
MONTANT TOTAL DES CONVENTIONS DRAC						500 000,00 €	500 000,00 €

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,
 Le Maire
Didier REVEAU